

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 29 septembre 2022 – 20 H**

**PRÉSENTS** : Ghislaine DUPUY – Nicolas REY - Jean-Jacques RAFFIN - Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Véronique DEBERT – Sylvie GANGLOFF – Guillaume GARIN – Pierre-Jean LAFFAY – Stéphane BONIFACE  
**ABSENTS EXCUSÉS** : 0  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve et signe le compte rendu de la séance du 25 août 2022.

**1/ TRAVAUX**

- **Travaux SAR**
- **Réactualisation du marché de maîtrise d'œuvre**  
Le montant initial de 25.000 € doit être porté à 39.975 €. Cette réactualisation est due à la hausse de l'estimatif du projet qui doit intégrer des contraintes d'accessibilité, de structure, de sécurité,... envisagées par les différents acteurs (SDIS...)
- **Réactualisation Contrôle Technique**  
6.240 € HT au lieu de 2.410 € HT
- **Réactualisation Coordonnateur Sécurité et Prévention Santé**  
4.030 € HT au lieu de 1.924 € HT

**Panneaux de basket** : les réglages de JPS Maintenance, lors du contrôle des panneaux, n'ont pas été validés par la Fédération de basket. Les deux organismes se sont contactés et après échanges, ils ont résolu le problème. Le rapport doit être adressé à Monsieur Jean-Jacques BERAUD pour homologation.

**Basket invitation** : les enfants du Forez (Nationale 1) invitent la population de Sainte Colombe le 16 décembre au match qui les opposera à Boulogne. Pour bénéficier d'une entrée gratuite, il suffira de présenter un justificatif de domicile.

- **Travaux CANTINE** :

Le coût final s'élève à 22.751 € HT pour un budget initial de 22.083 € HT. La différence s'explique par le remplacement de dalles du plafond de l'ancienne salle de restauration qui a été décidé après acceptation du devis, afin d'améliorer l'acoustique et limiter le bruit. Se rajouteront également cinq tables pliables de 120 cm X 80 cm dont les dimensions sont plus adaptées au volume de la nouvelle pièce.

- **Travaux ÉCOLE** :

Le nouveau portail est posé. L'électrification du portail a été réalisée ainsi que la réinstallation du visiophone.

- **Travaux MAIRIE :**

Nous sommes dans l'attente des devis pour la réparation de la corniche et le remplacement de la zinguerie sous toiture ; Nicolas REY rencontre les entreprises demain après-midi.

La porte principale de type « western » ne « jointe » pas et laisse entrer le froid (et aussi les feuilles !), générant une déperdition énergétique au niveau du secrétariat, de la salle de réunion et de l'escalier desservant l'école au 1<sup>er</sup> étage. Il est décidé à l'unanimité de prévoir le remplacement de cette ouverture avant les grands froids.

## 2/ COMPTABILITÉ

- **Décisions modificatives**

Il s'agit de virements de crédits existants, sans conséquence sur l'équilibre initialement voté au budget primitif en mars 2022.

- Cantine :

Opération 22/06 - cantine	+ 1.860 €
Opération 22/13 – portes placard secrétariat	- 300 €
Opération 22/08 – acquisition terrain	- 1.560 €

- Part de l'investissement de la maintenance EP :

Article 2041582	+ 381,70 €
Opération 22/13 – portes placard secrétariat	- 382 €

- Opération d'ordre à régulariser sur 2019 (budget Assainissement) :

Exploitation	Article 678	+ 9.000 €
	Chapitre 023	- 9.000 €
Investissement	Chapitre 021	- 9.000 €
	Article 1318	+ 9.000 €

- **Création de l'opération d'investissement « aménagement Mairie »** (dont grande porte d'entrée en façade)

Opération 22/14 : + 10.000 €  
Opération 22/09 : - 10.000 €

Ces décisions modificatives sont votées à l'unanimité.

## 3/ C.C.F.E.

- **Taxe d'aménagement**

Jusqu'à présent, le produit de cette taxe est intégralement perçu par les communes. Le législateur en oblige désormais le « partage » avec les communautés de communes. Si les communes ne prennent pas de délibération, c'est le Préfet qui décidera. Lors du conseil communautaire du 28 septembre 2022, les maires des communes membres de la C.C.F.E. ont décidé à l'unanimité qu'elles verseront 1 % de leur taxe d'aménagement à la CCFE.

- **Modification des statuts**

Cette modification permettra à la C.C.F.E. de contracter des marchés publics pour les communes membres. En effet, pour l'instant, elle ne peut consulter que pour elle-même. Dans le cadre du transfert de la compétence ASSAINISSEMENT, cette modification s'impose.

- **Partenariat avec AURA pour aide aux nouveaux commerces**

Le plan d'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes arrive à son terme. Il y a lieu de prendre une délibération afin d'intégrer le nouveau plan qui permettra aux nouveaux commerces qui souhaiteraient ouvrir de bénéficier d'aides.

Délibérations sur ces trois points prises à l'unanimité des membres présents.

- **Informations sur la REOM (redevance ordures ménagères)**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la C.C.F.E. instaure la REOM sur son territoire. Les 42 communes relèveront désormais des mêmes conditions de facturation, alors qu'à ce jour, certaines sont à la T.E.O.M. (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), d'autres à la R.E.O.M. (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) et d'autres, comme nous, à la R.E.O.M.I. (redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative). Une campagne de communication aura lieu en fin d'année avec des kits distribués dans les boîtes aux lettres. À titre indicatif, à Sainte Colombe, nous sommes concernés par la partie encadrée en rouge, correspondant à un ramassage tous les 15 jours.

*Grille tarifaire des ménages (en € HT). TVA 10%*

Mode de collecte	Fréquence	Volume bac	Part fixe	Part supplémentaire (par bac)	REOM
<b>100% PAP</b> Porte-à-Porte <i>Poubelle verte et jaune</i>	C2	80L	80€	120€	<b>200€</b>
		140L		210€	<b>290€</b>
		240L		360€	<b>440€</b>
	C1	80L	80€	110€	<b>190€</b>
		140L		193€	<b>273€</b>
		240L		330€	<b>410€</b>
	C0,5	80L	80€	100€	<b>180€</b>
		140L		175€	<b>255€</b>
		240L		300€	<b>380€</b>
<b>MIXTE</b> <i>Poubelle verte uniquement</i>	C1	80L	80€	90€	<b>170€</b>
		140L		158€	<b>238€</b>
		240L		270€	<b>350€</b>
	C0,5	80L	80€	80€	<b>160€</b>
		140L		140€	<b>220€</b>
		240L		240€	<b>320€</b>
<b>100% AC</b> Apport collectif	24h/24	Badge	80€	70€	<b>150€</b>
				123€	<b>203€</b>
				210€	<b>290€</b>

#### 4/ ASSAINISSEMENT

- **Approbation du RPQS 2021 de SIMA COISE (assainissement non collectif)**

Statistiques de l'année 2021 reprenant les données tarifaires, les contrôles d'installations d'assainissement non collectif sur les communes du territoire desservi par la SIMA COISE.

- **Approbation du RPQS 2021 de la commune (assainissement collectif)**

Établi grâce aux relevés techniques effectués par la MAGE (Conseil Départemental) cet été, analyses en sortie de station notamment. Y sont aussi renseignées les données fiscales, les caractéristiques de la station d'épuration...

Les deux RPQS sont approuvés à l'unanimité et sont consultables au secrétariat de mairie aux horaires habituels d'ouverture.

## **5/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023**

À la demande du superviseur de l'INSEE, il y a lieu de désigner un coordonnateur communal adjoint afin de renseigner les personnes par téléphone ou au guichet. C'est la secrétaire de mairie qui est nommée.

## **6/ VOIRIE**

- **Rapport de l'inspection des ponts**

Christophe VUILLEMIN expose le compte-rendu du bureau d'études INFRANEO, missionné par le CEREMA, établissement public, agissant pour l'État.

Il est constaté que le pont sur le Regnard (pont situé à proximité de la maison Gaudron) revêt une importante menace d'effondrement.

Le bureau d'étude nous a demandé de prendre des mesures urgentes pour sécuriser le passage du pont : balisage lourd, réduction du gabarit de passage à 2,50 m ; interdiction aux plus de 3,5 T, réduction de la vitesse à 30 km/H...

Stéphane BONIFACE prospecte 8 séparateurs modulaires lestables (SML) rouges et blancs pour réduire le passage et ainsi limiter voire supprimer le passage de véhicules lourds.

- **Compte-rendu de la commission VOIRIE**

- Le miroir volé face à la zone artisanale a été remplacé ;

- Inondation chez une administrée : des travaux de sécurisation ont été effectués par le conseil départemental puisque l'eau dévale sur la route départementale. Une création de fossé sera réalisée par la commune au-dessus du cimetière qui sera raccordé au talus communal.

- Dans le cadre de l'aménagement de la cour d'école , un permis de démolir va être déposé pour le garage en briques qui est en très mauvais état. Nicolas va demander des devis pour la démolition. Voir auprès de la Région AURA les conditions d'obtention d'un nouvel abribus.  
Dossier de demande de subvention à faire avant le 31/12/2022 auprès du Conseil Départemental.

- La Tramière : le rabotage a été égalisé ; c'est à nouveau facilement praticable.

- **Bistrot des Colombes**

Des désagréments sont signalés par le gérant ; Nicolas REY le rencontrera très prochainement.

## 7/ QUESTIONS DIVERSES

- **Vérification des jeux pour enfants**

Deux devis : BUREAU VERITAS (540 € TTC) et SOLEUS (288 € TTC). À l'unanimité, il est décidé de choisir SOLEUS à qui il sera demandé d'intervenir chaque année avant septembre.

- **Vol et vandalisme**

La commune a été victime de vandalisme et de plusieurs vols depuis les classes. Eglise (pots de fleurs) – grille en fonte disparue pendant les Classes – l'auberge s'est vue voler une table, un banc, des lauriers-roses – les crayons déco devant l'école à deux reprises – pendant la Fête patronale : siphonage du réservoir d'un camion de forain 1 STOP – 1 cédez le passage – 3 miroirs – 1 interdit de stationner – 3 drapeaux – 3 cartouches. ALLIANZ, notre assureur doit nous informer du montant de la prise en charge du sinistre.

- **Réunion des présidents d'associations** : le vendredi 07 octobre à 20 H – salle de la cure.

- **Vœux du Maire** : dimanche 8 janvier 2023 à 11 H.

- **Cartes de vœux et bulletin municipal** : Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'adresser des photos qui pourront être utilisées pour créer les cartes de vœux à adresser aux administrés en janvier ainsi qu'à l'illustration du bulletin municipal 2023.

Que chacun fournisse des articles pour ce qui concerne ses prérogatives au sein du conseil, avant la fin du mois d'octobre.

- **Création de l'association Dés et Petites Mains de Ste Colombe**

À l'initiative d'Éliane FERRANDI ; il est possible de tricoter, crocheter, coudre, que l'on soit novice ou expert(e) chaque jeudi de 18 H 30 à 20 H 30, salle de la Cure.

**Prochain conseil municipal le mardi 25 octobre à 20 H**

La séance est levée à 23 H 45